



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 09 mars de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 03/03/2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, CLEMENT Isabelle, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique TILLIER
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à CHANTREAU Katell
BARIOU Marie-Pierre, pouvoirs à GRIJOL Christian

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° DE 13-2023

Objet : Vote des comptes de gestion 2022

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit approuver les comptes de gestion du Receveur Municipal.

Considérant la concordance entre les comptes de gestion 2022 retraçant la comptabilité tenue par Thierry ROC'H, et Joel GARIN, comptables, avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue successivement par Philippe AUDURIER, ordonnateur durant l'exercice 2022 ;

Considérant que les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de la part de l'Ordonnateur ;

Suite à l'examen de ce point en commission finances du 22 février 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 février 2023,

Il est proposé :

- D'adopter les comptes de gestion 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 9 mars 2023.

Le Président,
Philippe AUDURIER